



Déclaration préalable à la CAPD du 11 juin 2015

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La question essentielle de cette CAPD est d'examiner la situation des collègues qui ont demandé un temps partiel et à qui l'administration a refusé cette possibilité. Depuis quelques années, le nombre de demandes de temps partiel reste important. Vous nous avez indiqué 267 demandes cette année.

Malheureusement, nous constatons un nombre très important de refus d'autorisation de travailler à temps partiel qui ne cesse d'augmenter. Après la restriction de l'accès au temps partiel liée au manque de moyens, c'est une nouvelle dégradation des conditions de travail de nos collègues. En effet, selon les documents de travail qui nous ont été communiqués la semaine dernière, nous faisons le constat que 77 demandes de collègues n'ont pas été acceptées. Nous nous interrogeons donc sur les motifs qui vous conduisent à refuser ces demandes de temps partiel.

Concernant les 65 collègues demandant à travailler à 80 %, vous refusez cette possibilité à 15 d'entre eux qui devront donc se contenter de leur quotité de repli avec les conséquences financières que cela aura.

De plus, nous dénonçons toujours le fait que des temps partiels soient refusés sur certains postes, mais nous nous félicitons que votre idée de refuser des postes à temps partiel sur les postes en REP + n'ait pas été retenue suite à nos interventions.

La démarche administrative imposée par la loi, de notifier le refus de temps partiel, n'est pas toujours bien perçue par les collègues. Après leur entretien avec leur IEN, ils ont pour la plupart demandé un recours qui sera examiné aujourd'hui. Ils espèrent que leur argumentation sera entendue.

Le SNUipp-FSU Somme vous demande donc d'accorder toutes les autorisations de travail à temps partiel de façon à ce que nos collègues puissent exercer leur métier dans les conditions de leur choix, leur permettant de concilier vie professionnelle (de plus en plus exigeante) et vie personnelle, d'autant plus que les carrières sont de plus en plus longues. Les réformes successives des retraites obligent les collègues à prolonger contre leur gré leur carrière. La suppression, il y a déjà quelques années, de la CPA leur a ôté toute possibilité d'alléger leur charge de travail et ainsi de travailler sereinement durant leurs dernières années. Il est indispensable de leur laisser la possibilité d'accéder au temps partiel s'ils le désirent.

Concernant les exeat, il est nécessaire de permettre à tous les collègues qui le demandent depuis plusieurs années, d'avoir la possibilité d'exercer leur métier dans un autre département. Les résultats des permutations nationales n'ont pas été à la hauteur des attentes des collègues, le SNUipp-FSU vous demande d'accorder tous les exeat pour les titulaires et de faciliter l'échange entre les départements pour les stagiaires.

Pour les écoles qui vont bénéficier d'un tiers de décharge de direction l'an prochain, il est indispensable d'organiser celui-ci. Serait-il possible d'élaborer un planning à l'année, comme cela est fait pour les 80 %? Cela permettrait aux directeurs d'organiser au mieux les nombreuses réunions auxquelles ils doivent participer (équipes éducatives, suivi MDPH, rendez-vous parents...).